

En 2013

- Plus de 80 membres adhérents
- Un budget de plus d'1 million d'euros
- 1 lieu d'accueil
- 25 personnes ressources, 3 champs d'actions
- 145 copropriétés subventionnées pour la réalisation d'un audit énergétique depuis 2011
- 71 copropriétés suivies par un projet de travaux depuis 2011. Environ 5,2 GWh/an économisés soit 1 150 teqCO₂ par la rénovation des copropriétés
- 86 copropriétés en phase travaux et 5 millions d'euros de montant de travaux cumulés votés

25%

à 2020



Prévue dans le premier Plan Climat de Paris voté en 2007, l'Agence Parisienne du Climat (APC) est une association loi 1901 indépendante et multi-partenaire créée en janvier 2011 à l'initiative de la Ville de Paris. C'est l'une des **premières agences locales de l'énergie multi-partenaire incluant des fondateurs publics et institutionnels**.

L'APC a vocation à :

- promouvoir la sobriété énergétique,
- accompagner le changement des comportements,
- développer les énergies renouvelables,
- aider à l'engagement concret dans la lutte contre le changement climatique et ceci dans tous les secteurs concernés (bâtiments, transports, consommation...).

Dans le cadre du plan national de rénovation énergétique de l'habitat lancé en 2013, l'APC devient le guichet unique pour le territoire parisien. En tant que « point rénovation info service » (PRIS) elle assure, en **un lieu d'accueil physique et en une permanence dématérialisée**, un accompagnement personnalisé pour la diminution des consommations énergétiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments.

Elle anime aussi un **réseau d'acteurs professionnels** engagés dans une démarche vertueuse associant des syndicats de copropriété, des associations de propriétaires, des artisans et entreprises du bâtiment ou encore des banques et compagnies d'assurance. À ce titre, la Ville de Paris pérennise son soutien à l'agence.

En 2013, l'APC s'appuyait sur une équipe de 25 personnes pour déployer 3 champs d'actions :

- la mobilisation, l'information et le conseil du public parisien
- l'accompagnement de la réhabilitation du parc bâti parisien
- le renforcement de l'alliance des partenaires autour de la transition énergétique métropolitaine

Focus

L'Agence Parisienne du Climat est présidée par un représentant du Conseil de Paris. Elle est constituée de 6 membres fondateurs (Mairie de Paris, Région Île-de-France, Météo-France, EDF, CPCU, RATP) et de membres adhérents répartis en plusieurs collèges :

- Un collège des collectivités territoriales ;
- Un collège des établissements publics et parapublics ;
- Un collège des entreprises privées ;
- Un collège des associations et fédérations.

L'ADEME et la Caisse des Dépôts et Consignations sont des partenaires stratégiques et participent en tant qu'observateurs au Conseil d'Administration.

En conformité avec ses collèges d'adhérents, l'APC est financée à la fois par le secteur public et le secteur privé.

Des outils

- [Copropriétés : Objectif Climat !](#)
- [Plateforme Coach Copro](#) : lancée en octobre 2013, cette plate-forme web innovante qui facilite la démarche des copropriétaires pour réussir leur projet de rénovation énergétique. Au 15 février 2014, 269 copropriétés étaient inscrites sur la plateforme.
- Une expérimentation concernant les financements innovants contribuant à faciliter la mise en œuvre de rénovations ambitieuses
- Un futur livre blanc sur le financement de la rénovation énergétique performante en copropriété (en cours sur 2013/2014)
- Des visites à domicile, formation et sensibilisation des réseaux d'acteurs et d'opérateurs concernés
- Un groupe de travail sur l'intégration des questions du changement climatique dans les stratégies patrimoniales du grand tertiaire et résidentiel parisien.

En savoir plus

Agence Parisienne du Climat
Pavillon du Lac, Parc de Bercy
3 rue François Truffaut – 75012 Paris
Tel : 01 58 51 90 20
Mail : info-conseil@apc-paris.com
www.apc-paris.com



Mots clefs : logement, efficacité énergétique, gaz à effet de serre, énergie renouvelable, outil, territoire